



Info-parents

Septembre

Chambly, le 12 septembre 2017

Chers parents,

L'Info-parents vous sera transmis de façon régulière afin de vous informer sur tout sujet relatif à notre vie scolaire. Vous pouvez également trouver l'Info-parents sur le site Web de l'école à l'adresse www.debourgogne.csp.qc.ca

Nous vous rappelons que vous pouvez communiquer avec nous en tout temps, que ce soit pour de l'information ou pour régler un problème. Nous essayons toujours de vous renseigner ou de vous rappeler dans les plus brefs délais.

Assemblée générale des parents

Tous les parents sont invités à participer à l'assemblée annuelle des parents de l'école qui aura lieu :

Judi 14 septembre 2017 à 19 h 00 à la salle Cité des jeunes du Pavillon St-Joseph (près du secrétariat)

La première rencontre du Conseil d'établissement aura lieu le mardi 26 septembre à 19 h 00 au salon du personnel, local A-010 (Il faut passer par l'entrée principale du gymnase). Les rencontres sont publiques, un point « Parole au public » est réservé lors de chaque début de séance. Les dates de toutes les rencontres seront données dans le prochain Info-parents et seront affichées sur le site web de l'école.

Journée pédagogique

Le vendredi 22 septembre est une journée pédagogique et les élèves sont en congé.

- Pour les élèves réguliers, qui sont inscrits au service de garde, vous avez reçu un formulaire à compléter et à remettre avant le 15 septembre.
- Pour les élèves sporadiques, qui désirent s'inscrire seulement aux journées pédagogiques, vous devez communiquer avec la technicienne, madame Danielle Fortier avant le 15 septembre au (450) 461-5901 poste 6 pour qu'elle puisse vous faire parvenir un formulaire. Ces élèves ne peuvent participer aux sorties, mais des activités seront organisées au service de garde. Le coût pour chaque journée est de 16 \$.

Parents à l'école - sécurité

Nous vous rappelons l'importance d'utiliser les portes d'accès aux visiteurs pour entrer dans l'école et la nécessité de vous identifier au secrétariat ou à l'accueil du service de garde.

C'est-à-dire :

- Pendant les heures de surveillance du service de garde, de surveillance ou du dîner vous devez vous diriger à la porte # 3 qui se situe à l'arrière de l'école près du service de garde, de :
 - 6 h 45 à 8 h 10 (avant le début des classes)
 - 11 h 40 à 13 h 10 (période du dîner)
 - 15 h 35 à 18 h 00 (après la fin des classes)
- Pendant les heures de classe, vous devez vous diriger à la porte # 1 qui se situe à l'avant de l'école près du secrétariat de :
 - 8 h 10 à 11 h 40
 - 13 h 10 à 15 h 35.

Il vous sera impossible d'utiliser la porte # 1 avant 8 h 00, pendant la période du dîner, et après 16 h 00.

De plus, **en tout temps, incluant les heures du service de garde, il est interdit de circuler dans l'école,** si exceptionnellement vous circulez à l'intérieur ou à l'extérieur aux abords de l'école, vous devez accepter de vous identifier à tout intervenant qui en ferait la demande.

Horaire de l'école et assiduité en classe

Début des cours : **8 h 10** Dîner : **de 11 h 40 à 13 h 10** Fin des cours : **15 h 35**

La surveillance des élèves, par le personnel désigné, est assurée **sur le terrain de l'école seulement** à compter de **7 h 55** et de **12 h 55**.

Il est important que votre enfant arrive à l'heure à ses cours et qu'il soit présent à toutes les périodes et ce, même le vendredi après-midi. Toutes les minutes d'enseignement qui lui sont données sont toutes importantes pour sa réussite scolaire.

Dîner à l'école

Compte tenu du nombre important d'élèves qui dînent à l'école, il nous est impossible de réchauffer au micro-ondes les repas de tous les enfants.

Si jamais c'était nécessaire d'avoir recours à ce service, nous vous demandons de choisir un mets nécessitant un temps très court de réchauffage et d'inscrire le nom de votre enfant sur le contenant.

Il est fortement recommandé d'utiliser les boîtes isolantes (thermos).

Nous vous invitons également à vous assurer que votre enfant a dans sa boîte à lunch des ustensiles ainsi que des condiments au besoin.

Sécurité des élèves dîneurs

L'élève dîneur qui veut s'absenter de l'école doit obligatoirement avoir une note signée de ses parents qu'il remet à sa surveillante ou à son éducatrice afin de pouvoir sortir de la cour de l'école à l'heure du dîner. **Cette note doit être datée de la journée même.**

Oubli de matériel en fin de journée

Le personnel du service de garde n'est pas autorisé à accompagner un élève à circuler dans l'école. Seul l'enfant sera autorisé à circuler dans l'école pour récupérer ses effets. Malheureusement, si la porte de classe est barrée, il lui sera impossible de les récupérer. **Nous vous rappelons qu'aucun parent n'est autorisé à circuler dans l'école.**

Assurance accident écolier – assurance scolaire

Nous vous suggérons de souscrire à une assurance accident au bénéfice de chacun de vos enfants d'âge scolaire d'un assureur privé. En effet, la Commission scolaire détient une assurance-responsabilité civile, mais elle ne détient aucune assurance accident pour ses élèves. C'est aux parents de souscrire à celle-ci.

Soirée portes ouvertes à l'école secondaire de Chambly – jeudi 19 octobre



L'école secondaire de Chambly vous invite, en compagnie de votre enfant, à aller à leur soirée « Portes ouvertes » qui se tiendra le **jeudi 19 octobre 2017, à compter de 18h00.** C'est un rendez-vous à inscrire à votre agenda pour les familles des élèves du 3^e cycle.

Changement dans la tarification du service aux dîneurs

La Commission scolaire a révisé la politique relative aux services aux dîneurs. Le changement le plus important concerne le plan familial : « *La contribution pour le deuxième enfant d'une même famille est de 100 % du montant établi (270 \$), celle pour le troisième enfant est de 50 % du montant établi (135 \$) et il n'y a aucuns frais à partir du quatrième enfant.* » Les frais pour les dîneurs occasionnels seront de 4.50 \$ par jour de fréquentation.

Allergies sévères aux noix et aux arachides

Pour des raisons de sécurité, il est interdit d'apporter des noix et des arachides. Toutefois, l'école ne peut être tenue responsable du non-respect de cette interdiction. Les enfants allergiques doivent continuer d'être alertes et prudents.

Par mesure de sécurité, il est fortement suggéré que les enfants allergiques portent sur eux, dans un ceinturon avec pochette, leur pompe, leur Épipen...



Collations permises en classe



- Afin de promouvoir les saines habitudes de vie, les seules collations permises en classe sont : fruits, légumes, produits laitiers ou des protéines (exemples : humus, pois chiches, tofu). (voir règles dans l'agenda)

Identification des effets personnels

Afin d'éviter le nombre considérable d'objets perdus non réclamés, il serait important d'identifier au nom de votre enfant tout objet lui appartenant. Ex. : pompe pour asthme, médicament à administrer, boîte à lunch, sac d'école, vêtements... La boîte à lunch doit être identifiée à l'extérieur.

Photographie scolaire

Les dates retenues pour la photographie scolaire sont les **19 et 20 septembre**.



Vaccination

Cette année, les élèves de 4^e année recevront les deux vaccins pour l'hépatite B. Voici les dates : 8 novembre 2017 et 9 mai 2018.

Service aux parents et protecteur de l'élève

Les élèves ou leurs parents qui vivent une situation insatisfaisante sont invités à en discuter avec le membre de l'équipe-école qui est impliqué dans cette situation. Si cela ne permet pas de trouver une solution, nous vous invitons à communiquer avec la direction de l'école. Si l'insatisfaction demeure, vous pouvez communiquer avec le Service aux parents de la Commission scolaire et ultimement, avec le Protecteur de l'élève. Tous les renseignements nécessaires sont disponibles sur le site Web de la Commission scolaire à l'adresse www.csp.qc.ca, sous l'onglet Parents.

Site Web de la Commission scolaire des Patriotes

Pour en savoir plus sur les services de l'organisation qui accueille votre enfant, nous vous invitons à vous rendre sur le site Web de la Commission scolaire en cliquant sur www.csp.qc.ca. Vous y trouverez l'info-rentree 2016-2017, soit des renseignements utiles sur le transport, les fermetures d'école lors d'intempéries, la participation des parents, le calendrier scolaire, les projets particuliers des écoles secondaires, le protecteur de l'élève et beaucoup plus !

Outil « Quoi faire lorsque mon enfant rencontre des difficultés »

Cet outil est disponible sur le site Web de la CSP sous l'onglet « Parents ».

Site web de l'école de Bourgogne

Il est possible de consulter le site Web de l'école De Bourgogne : www.debourgogne.csp.qc.ca. Certaines informations sont disponibles : (Liste du personnel, info-parents, code de vie, guide aux parents etc...)

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle.

Une signature manuscrite en bleu-vert, lisible comme 'Isabelle St-Cyr'.

Isabelle St-Cyr
Directrice

Une signature manuscrite en bleu, lisible comme 'Josée Dufresne'.

Josée Dufresne
Directrice adjointe